ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 décembre 2018 portant composition de la commission d'évaluation de stage des médecins inspecteurs de santé publique – Promotion 2018

NOR : *SSAR1830883A*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 91-1025 modifié du 7 octobre 1991 relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 modifié relatif à la formation des médecins inspecteurs de santé publique,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission d'évaluation de stage des médecins inspecteurs de santé publique, promotion 2018, est fixée comme suit :

Mme Pascale DHOTE-BURGER, représentant le directeur général de l'offre de soins, présidente ;

Mme Françoise DUMAY, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Mme Corinne LE-GOASTER, représentant le directeur de l'Agence nationale de santé publique.

M. Bernard FALIU, médecin inspecteur de santé publique au Haut Conseil de la santé publique.

M. Guy BOUDET, personnalité qualifiée.

Article 2

Le secrétariat de la commission est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 décembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels,
Marie-Françoise Lemaître